



ESI Angers - ESI Rennes- ESI Tours - CID locales

ESI Nantes - Services DISI

Mél : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr
<http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

site :



Comité hygiène et sécurité – conditions de travail de la DISI Ouest

4 juin 2019

Introduction – réponse aux liminaires :

En réponse aux déclarations liminaires, le Directeur a développé les sujets d'actualité : la réforme de la Fonction publique, dont le texte s'est plutôt durci lors de son passage devant l'Assemblée Nationale, et dont la « justification » reposerait pour partie sur la contestation par nos concitoyens du statut des fonctionnaires, va donner la possibilité de modifier pas mal de choses. Entre autres, elle permet un recours accru aux contractuels, mais il n'est pas sûr que l'on puisse recruter d'avantage d'informaticiens grâce à cela (ou plutôt à cause de cela !). Il a évoqué également la rémunération au mérite, dont la mise en place risque d'être assez difficile, la Dgfip a d'ailleurs repoussé son application (tant mieux !). Sur les mobilités intra et extra administrations (départs volontaires), le contenu détaillé donnera d'avantage d'indications, c'est un symbole fort du gouvernement vis à vis de l'emploi à vie, ce dernier étant [soi-disant !] contesté par une grande partie de l'opinion publique.

Au sujet de la réforme du dialogue social, avec la fusion annoncée des instances (CT et CHSCT), le Directeur indique qu'un assouplissement aurait été annoncé par Olivier Dusopt : il y aura la possibilité d'équilibrer ces changements par un dia-

logue social en phase. **Ce serait un minimum, car au vu de l'importance des réformes à la DGFIP** (implantations territoriales, organisation des services centraux, avec les préfets, géographie revisitée ...), beaucoup de remises en cause de choses fondamentales sont en œuvre. Il faut donc espérer, toujours selon notre Directeur, qu'on aura les moyens et les outils pour discuter de tous ces sujets.

En commentaire au rapport sur la Cour des Comptes, le Directeur indique que de nombreux éléments concernent l'informatique. Il est aberrant qu'il n'y ait pas plus d'efforts en terme de moyens : la Dgfip ayant un patrimoine de logiciels de plus de 40 années, il faut y consacrer des moyens importants pour le faire évoluer. Un plan pluri-annuel informatique devrait sortir, ce qui donnera de la visibilité, mais en même temps ce type de schémas nécessite de prouver des résultats.

Médecine de prévention : le déficit de médecins du travail, et de médecins de prévention va s'accroître, avec un fort nombre de départs en retraite dans les 5 ans. L'ouverture du numerus clausus est toujours en projet. Au ministère des finances, la pénurie a pour conséquence qu'on va tendre vers des visites à la demande, au détriment des visites quinquennales.

Secrétariat administratif : en raison du départ prochain de S. Croc en retraite, G. Jamain est nommé secrétaire administratif du CHSCT-S.

Présentation du rapport annuel des médecins de prévention : la docteure Lacoste-Renard, médecin référent pour la DISI, dresse le bilan de l'activité des médecins en terme de surveillance (visites médicales), actions (aménagement de poste, visites de service, mise à jour des fiches de risques professionnels...), et médecine statutaire (commissions de réforme et comités médicaux). A noter l'absence de médecin de prévention en Mayenne, ce qui obère le suivi médical des 4 agents de la CID 53. Les autres départements sont couverts par des médecins de prévention. La majorité des préconisations d'aménagements ont été suivies.

La médecin, qui a suivi plus particulièrement les agents du PTS en horaires atypiques, se prononce en faveur d'un roulement hebdomadaire au niveau des alternances d'équipes matin/soir, d'un point de vue strictement médical. Cependant, elle indique que les agents préfèrent pour certains travailler en alternance journalière, dans l'intérêt des tâches réalisées, ce qu'elle respecte. Elle rappelle que la souffrance au travail est désormais reconnue parmi les maladies professionnelles, la transcription restant à faire dans la Fonction Publique.

Présentation du Guide concernant la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets : l'inspecteur Santé Sécurité au Travail, Damien Fréville, expose les éléments essentiels contenus dans le Guide, qui est une innovation au niveau des ministères écono-

miques et Financiers, avec la notion de projet (restructurations bâtementaires ou organisationnelles). Plus un projet avance, plus la capacité d'action se réduit en même temps qu'augmente le niveau d'informations. La discussion doit donc commencer suffisamment tôt pour laisser des marges de manœuvres aux différents acteurs. Dès lors qu'un projet est présenté en CHSCT, il doit l'être de la manière la plus complète possible.

Les préconisations de ce guide ont fait réagir notre Directeur, reprochant au Secrétariat Général la pratique du « faites ce que je dis mais pas ce que je fais ». Il est vrai que le respect de ces injonctions risque d'être un peu compliqué pour nos Directeurs, qui sont priés de décliner rapidement les projets de la DG, le doigt sur la couture du pantalon ! **Si le démembrement de notre administration n'était pas en œuvre actuellement, et les projets dont il est question n'allaient pas systématiquement contre l'intérêt des agents, de leurs missions, et de leurs conditions de vie au travail, nous n'aurions pas besoin de ce type de guide ...**

Présentation du nouveau Guide amiante : l'ISST note la grande complétude de ce guide, qui a été nourri par de nombreux retours d'expérience sur le territoire. Partout où on densifie l'occupation des bâtiments (construits avant 1997) et où des travaux sont effectués, on rencontre de l'amiante. Il vise à améliorer la prévention des risques liés à l'amiante dans la gestion courante des bâtiments, et à mettre en œuvre les engagements et préconisations ministériels.

Damien Fréville rappelle le devoir d'appliquer un principe de transparence sur les

sujets touchant à l'amiante, ce qui est beaucoup moins anxiogène pour les agents. Les opérateurs de repérage, lors de leurs visites en vue de la mise à jour des DTA, ne sont pas toujours exhaustifs (repérage seulement visuel), aussi est-il indispensable de faire des repérages avant travaux. Cette règle est bien respectée au sein de la DISI.

Une action de formation à la lecture des Documents Techniques Amiante (DTA) est assurée par M. Fréville auprès des membres du CHS le 25 juin.

Point sur le désamiantage à l'ESI d'Angers : une opération de retrait d'une tresse en amiante autour d'une double-porte coupe-feu et sur un des deux battants de la porte est prévue. Il reste à bien re-spécifier auprès de l'entreprise responsable du marché le besoin : une mauvaise compréhension avait conduit l'entreprise à faire un devis d'enlèvement complet de la porte ! Durant ces travaux, les agents dont les locaux se trouvent à proximité seront déplacés.

DISI Centre-Ouest (nouveau périmètre) : Au 1^{er} septembre, l'ESI d'Orléans et les CID du Centre Val de Loire (18, 28, 36, 41) seront rattachés à la DISI Ouest. A l'inverse la CID 79 se verra rattachée à la DISI Sud-Ouest ; même si ce changement peut apparaître quasi-transparent pour les collègues – mis à part la chaîne hiérarchique qui va changer, les activités resteront les mêmes – cependant l'élargissement du périmètre géographique aura des conséquences sur la représentation des personnels : en l'absence de nouvelles élections, les représentants élus résidant à Orléans pourront être invités en tant qu'experts, mais les distances kilométriques

risquent d'être un frein à leur participation. Des recours à la visio ou la délocalisation des instances sur Angers ont été évoqués. Cet agrandissement du périmètre d'intervention aura également des conséquences pour le SIL de Tours, ainsi que sur les missions transverses, telles celles de la RH DISI, ou encore l'assistant de prévention. Cette opération concerne 91 personnes qui arrivent dans la Disi centre-ouest, et 3 qui en sortent (CID 79).

Parc automobile : les 4 équipes CIDs concernées conserveront leurs véhicules de service.

Les collègues qui bénéficiaient du télétravail le conserveront après le 1^{er} septembre (à condition de rester sur les mêmes missions qu'avant le 01/09).

Important : Les frais de déplacement ne pourront être traités entre le 1/8 et le 10/9 du fait de l'impact de la réorganisation du périmètre sur l'application CHORUS. Il sera donc nécessaire de faire au plus tôt les demandes de FDD.

Organisation rénovée des RH : Une fiche répondant à l'inquiétude des agents du service RH de la Direction quant à la quantité, la qualité et le devenir de leurs missions est présentée : avec la mise en place des CSRH et du SIA, ce sont des missions structurantes telles que la préparation de la paye qu'ils ont perdues. Les activités restantes sont ponctuelles, elles ont été recensées pour être réparties au sein de l'équipe. Les contrôleurs auront désormais d'avantage un rôle d'expertise. La gestion des campagnes d'apprentissage, ou encore la rédaction de fiches RH d'information aux agents sont de nouvelles ac-

tivités confiées à l'équipe.

PAP 2019 : l'avis circonstancié met l'accent sur la nécessité d'amplifier encore la prévention des risques psycho-sociaux.

Présentation du refus d'aménagement de Poste : une collègue qui avait demandé le télé-travail sur prescription du médecin de prévention, se le voit refuser pour cause d'inéligibilité de ses missions, une proposition alternative de travail à distance dans un centre des finances publiques proche de son domicile lui a été faite.

Suivi des actions du CHSCT-S : Le recensement des produits d'entretien a été fait, des fiches de préconisation pour leur utilisation sont en cours de rédaction.

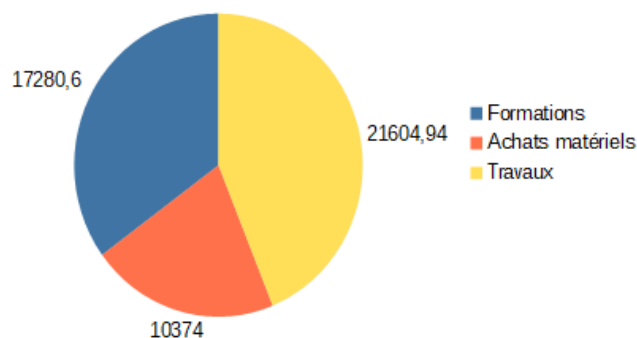
Une visite des CID de Brest et Quimper est programmée les 4 et 5 juillet.

Examen des fiches de risques professionnels 2019 : Les médecins de prévention se sont réunis pour la révision annuelle des fiches de risques professionnels. A noter, la décision du médecin de prévention du 44 de voir les agents du PTS tous les deux ans, et la mise en place d'une surveillance systématique des agents avant tout départ pour un pays étranger.

Point sur l'exécution du budget 2019 :

95 % du budget annuel est déjà provisionné (49 260 euros). Un groupe de travail aura lieu fin juin pour décider des dernières dépenses.

Répartition du budget par type de dépense



Examen du Registre Hygiène et sécurité : RAS

Examen du Tableau de Suivi des accidents de service : RAS (le dernier accident de service déclaré date de novembre 2018)

Examen des exercices/alertes incendies : deux alertes intempestives ont eu lieu ces derniers mois, une à Angers et l'autre à Nantes Coulongé. Les évacuations se sont globalement bien passées.

Questions diverses :

En réponse à l'inquiétude des collègues de l'ADO d'Angers quant à l'avenir de leurs missions, la Direction nous affirme que l'atelier d'Angers fait partie des trois ateliers dont la pérennité est assurée après 2022. Le Directeur nous indique qu'il gèrera en interne la réaffectation des 3 personnes de l'atelier de Nantes.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants en CHS-CT :

- Sandrine Teurtrie (ESI de Rennes)
- Ronan Prat (ESI de Nantes)